

**> Logiciel****Clavier Amarina  
Il se roule et se lave ! ★★★**

bureau, à la maison, on peut le ranger dans un tiroir. Et pourquoi ne pas l'utiliser au travail, histoire de pouvoir se servir d'un clavier propre chaque jour. Car, l'autre particularité très utile du clavier d'Amarina, c'est qu'il est lavable à l'eau ! Finies les touches grasses, remplies de poussière ou de miettes de pain... Pour l'utiliser, rien de plus simple: on le branche, via le cordon USB, sur son PC qui reconnaît aussitôt le périphérique. Équipé de 109 touches (dont une mise en veille et une arrêt direct), de type azerty, il demande quand même un petit temps d'adaptation car sa matière souple en silicone est totalement différente du plastique dur des claviers classiques, ce qui oblige à bien appuyer sur les touches et ralentit au début la saisie.

Jean Guilbault

**> Clavier flexible d'Amarina**  
Pour PC, compatible avec les systèmes Windows 2000, Me, XP, et Vista. À partir de 19.90 €.

À première vue, on pourrait croire à un gag. Car le dernier clavier pour ordinateur de la société Amarina, spécialisée dans les périphériques informatiques, est vendu dans une boîte... cylindrique ! Hé oui, il s'agit d'un clavier flexible qui se roule et se plie donc à volonté.

Alors un gadget ? Pas sur: si, par exemple, on est « allergique » aux claviers de portables, souvent trop petits, parfois sans pavé numérique... rien de plus facile que de le glisser dans la sacoche de son ordinateur pour l'emporter partout; ou si on veut gagner de la place sur son

**> Site internet****Allsoluces.com. La solution à tous vos problèmes ! ★★★**

cer quinze fois avant d'y arriver et qui s'y perd sur les différents sites internet, il existe une adresse à vite mémoriser sur son ordinateur, celle du site allsoluces.com.

Le joueur peut en effet y retrouver 45.000 astuces et solutions pour venir à bout de ce problème qui empêche d'apprécier le jeu. Près de 14.000 titres figurent dans les tablettes du site. Plus de 900.000 joueurs y sont réunis en communauté ou sur des forums. Chacun peut communiquer ou chatter par messagerie instantanée du problème du moment ou échanger des astuces sur les jeux. C'est simple, il n'y a plus de problème, juste des solutions...

Carole Crayou

**> Site**  
<http://www.allsoluces.com>

Combien de fois n'enrage-t-on pas devant un jeu en se demandant comment diable peut-on résoudre ce problème qui empêche de passer au niveau suivant ? Eh bien, c'est très simple, pour le joueur qui n'a pas la patience de recommen-

**> En bref**

**DISNEY THINK FAST MAXI QUIZZ. DISNEY COLLE À L'AIR DU TEMPS.** Sur Nintendo Wii, il propose un quizz familial. Le jeu ressemble comme deux gouttes d'eau au fameux Buzz sur Playstation. Les joueurs devront répondre à des questions sur l'univers de Disney. C'est assez amusant. Les jeunes joueurs vont adorer. Les parents aussi. Prix: 40 €. Pour toute la famille. Une version PS2 et Xbox 360 sont également disponibles.

**TIM POWER : CHAMPION DE FOOT.** Vous trouvez Fifa et PES trop pointus ? Ubisoft propose une alternative pour les 5-10 ans sur Nintendo DS: Tim Power: champion de foot. Ce titre fait dans la simplicité. Il permettra aux jeunes joueurs de taper pour la première fois, avec succès, dans un ballon virtuel avec des commandes très simplifiées. Un titre à réserver aux joueurs débutants. Pour tout public. Prix: 30 €.

Éric Rannou



**Page réalisée en partenariat avec SVM**

Numéro de mars 2009 en kiosque actuellement, 4,25 €.

# Musique légale. La fin des verrous numériques fait débat

**On peut désormais télécharger de la musique légale sans limitation technique. Bonne nouvelle... Mais qu'est-ce que ça change vraiment ?**

Pour Laurent Kratz (photo ci-dessous), de Jamendo, la musique payante n'a pas d'avenir sur le Net, sinon à travers des services innovants.



C'est à croire que personne n'en a jamais voulu de ces DRM. L'acronyme, qui vient de l'anglais Digital Right Management, et qui était censé protéger les artistes et l'industrie de la musique des dangers du piratage, est aujourd'hui unanimement banni. D'abord parce que ces DRM ont totalement échoué dans leur mission. Le piratage n'a jamais été aussi massif sur internet, les citoyens du monde n'ont jamais écouté autant de musique de toute l'histoire et, malgré la force de frappe d'Apple avec iTunes et ses iPod, les ventes légales plafonnent à quelque 2%. Ensuite, parce que personne ne peut plus défendre les DRM, après ce qu'ils ont fait. Aux internautes, qui ont acheté de la musique en ligne, et à qui ils ont empoisonné l'existence: incompatibilité des musiques avec les baladeurs achetés, impossibilité de transférer librement les morceaux d'un matériel à un autre, les DRM jouaient (on peut maintenant conjuguer le verbe au passé !) contre les clients. Aux plates-formes de vente de musique en ligne aussi, qui ont bien vu qu'ils constituaient un frein pour leurs ventes. Aux maisons de disques, enfin, qui se sont rendues à l'évidence. De l'aveu même du P-dg d'EMI, Eric Nicoli, les morceaux sans DRM se vendent mieux que les mêmes morceaux avec DRM.

**Internet, l'ennemi devenu ami**

Il aura fallu six ans pour que l'internet et, plus globalement, la forme numérisée de la musique, passent du statut d'ennemi à celui de meilleur allié du marché. En 2003, pour la petite histoire, SVM publiait un dossier pour prévenir des dangers des verrous. À l'époque, Sony testait même les protections sur les CD physiques, qui ont fait pire que d'empêcher les copies: souvent, les clients ne pouvaient même pas écouter le disque qu'ils venaient de s'acheter ! Pascal Nègre, le patron d'Universal Music France, expliquait alors qu'en cas d'incendie il faut d'abord arroser partout, reconnaissant que les systèmes de protection étaient encore primitifs, mais indispensables. Aujourd'hui, on pourrait dire que l'industrie a joué avec le feu...

Pour autant, la disparition progressive des DRM aura-t-elle un réel impact sur les ventes de musique en ligne ? Du côté des plates-formes de vente de musique numérique, l'enthousiasme est de mise. Christophe Cuvillier, P-dg de la Fnac, dont dépend le service Fnacmusic, a déclaré que la levée des DRM allait dans le sens de l'intérêt des consommateurs et des artistes, et qu'elle allait lui permettre de multiplier les initiatives et les offres pour favoriser le développement de ce marché. Ludovic Leu, patron de MusicMe, pionnier du marché en France de téléchargement illimité et légal, nous confie que des annonces se préparent: « Grâce à l'abandon des DRM, on va enfin pouvoir proposer des forfaits, des formules innovantes... Attendez-vous à des surprises d'ici le printemps ! » Selon lui, toutes les conditions sont enfin réunies pour favoriser le marché de la musique numérique. Les matériels existent et sont devenus peu onéreux, les offres légales sont libérées des verrous techniques et les internautes sont gourmands de musique. « Il n'y aura plus

d'excuses pour ne pas acheter sa musique », conclut-il, presque menaçant. C'est un peu le ton que souhaite donner le gouvernement, expliquant que cette nouvelle s'accompagnera du vote (espéré) de la loi Création et internet, répressive contre le piratage. Un chant nouveau si on se souvient qu'en 2006, le gouvernement faisait voter la loi DADVSI, interdisant notamment le contournement des protections numériques...

**Sans DRM mais plus cher, vous achetez ?**

À la Sacem, on a la clairvoyance ironique: la société de collecte de droits pour les artistes constate que ce ne sont pas les DRM qui ont été l'élément le plus important du désintérêt pour les offres limitées ou illimitées, puisque c'est sur iTunes qu'il y avait des DRM et c'est le service le plus important de tous ! Laurent Kratz, le fondateur de Jamendo, première plate-forme française de téléchargement de musique libre et gratuite, est encore plus sceptique: « Les actes de ventes vont devenir de plus en plus margi-

naux. Il faut apprendre à développer d'autres modèles économiques, trouver d'autres sources de revenus autour de la musique. » Daniel Kaplan, délégué général de la Fing (Fondation internet nouvelle génération, qui œuvre pour le développement de l'innovation numérique), ne mâche pas ses mots: « Les grandes plates-formes n'aident pas en termes d'innovations. L'abandon des DRM est logique, mais le sujet de la valorisation de la musique reste majeur et entier. » Alors même que l'abandon des DRM s'accompagne d'une hausse des prix, certains annoncent une marche irréversible vers la totale gratuité de la musique. C'est vous qui en décidez.

Delphine Sabattier

**> Réactions en chaîne**  
- Avril 2007, EMI est la première major du disque à supprimer les verrous numériques (DRM) de son catalogue sur iTunes.  
- Janvier 2008, Apple déclare vouloir supprimer, d'ici à la fin mars, les DRM de toute la musique vendue sur iTunes.  
- En conséquence, la Warner Music teste pendant un an la mise à disposition de son catalogue sans DRM sur Fnacmusic.com et VirginMega.fr.  
- Universal Music retire, sur l'ensemble des œuvres composant son catalogue, les dispositifs anticopies sur tous les sites accessibles par internet pour un téléchargement à la carte.  
- Et Sony Music Entertainment abandonne l'utilisation des verrous sur Fnacmusic.

**iTunes : mode d'emploi**

**SANS DRM :** avant la fin mars, plus aucune mesure technique n'interdira la copie ou ne limitera le transfert, sur toutes les musiques vendues sur l'iTunes Store.

**PRIX EN HAUSSE :** fini le tarif unique, trois prix désormais: 0,69 \$ (ou € en France) pour la « majorité » des morceaux selon Apple, et 0,99 \$ (€) ou 1,29 \$ (€) pour les nouveautés et les hits.

**MEILLEURE QUALITÉ :** les titres iTunes sont encodés à 256 Kbits/s, tandis que les morceaux protégés étaient en 128 Kbits/s.

**DÉPROTECTION DES MORCEAUX :** les clients d'iTunes souhaitant supprimer les DRM sur la musique déjà achetée peuvent libérer leurs titres un par un. Mais ce n'est pas gratuit. Apple facture l'opération 0,30 € pour une chanson et 0,60 € pour un clip. Quant à la mise à jour d'un album complet, comptez 30 % du prix d'achat.

**MARQUAGE :** la fin des protections numériques de type DRM ne signifie pas l'absence totale de marquage des œuvres. L'e-mail nécessaire à l'achat de titres sur l'iTunes Store est intégré au fichier téléchargé.

**LIMITES :** toujours un format propriétaire, l'AAC: vérifiez que votre baladeur est compatible. Pas de forfaits ou d'offres illimitées, toujours l'obligation de synchroniser son baladeur via iTunes...